



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La Convention de 2003

RATIFICATION AU 12 AVRIL 2007

- 1 ALGÉRIE
- 2 MAURICE
- 3 JAPON
- 4 GABON
- 5 PANAMA
- 6 CHINE
- 7 RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- 8 LETTONIE
- 9 LITUANIE
- 10 BELARUS
- 11 RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- 12 SEYHELLES
- 13 RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
- 14 ÉMIRATS ARABES UNIS
- 15 MALI
- 16 MONGOLIE
- 17 CROATIE
- 18 ÉGYPTE
- 19 OMAN
- 20 DOMINIQUE
- 21 INDE
- 22 VIET NAM
- 23 PÉROU
- 24 PAKISTAN
- 25 BHOUTAN
- 26 NIGÉRIA
- 27 ISLANDE
- 28 MEXIQUE
- 29 SÉNÉGAL
- 30 ROUMANIE
- 31 ESTONIE
- 32 LUXEMBOURG
- 33 NICARAGUA
- 34 CHYPRE
- 35 ÉTHIOPIE
- 36 BOLIVIE
- 37 BRÉSIL
- 38 BULGARIE
- 39 HONGRIE
- 40 RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
- 41 RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
- 42 SLOVAQUIE
- 43 JORDANIE
- 44 BELGIQUE
- 45 TURQUIE
- 46 MADAGASCAR
- 47 ALBANIE
- 48 ZAMBIE
- 49 ARMÉNIE
- 50 ZIMBABWE
- 51 CAMBODGE
- 52 EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
- 53 MAROC
- 54 FRANCE
- 55 CÔTE D'IVOIRE
- 56 BURKINA FASO
- 57 TUNISIE
- 58 HONDURAS
- 59 SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
- 60 ARGENTINE
- 61 PHILIPPINES
- 62 BURUNDI
- 63 PARAGUAY
- 64 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
- 65 ESPAGNE
- 66 GUATEMALA
- 67 KIRGHIZISTAN
- 68 MAURITANIE
- 69 GRÈCE
- 70 LIBAN
- 71 NORVÈGE
- 72 AZERBAÏDJAN
- 73 URUGUAY
- 74 SAINT LUCIA
- 75 COSTA RICA
- 76 VÉNÉZUELA

« Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel » Exposition de photos en plein air au Siège de l'UNESCO

Le 13 avril, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, et S.E. Seiichi Kondo, ambassadeur et délégué permanent du Japon auprès de l'UNESCO, ont inauguré l'exposition de photos « Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel » présentée sur les grilles du Siège de l'UNESCO, à Paris.

Cette exposition témoigne de la diversité et de la vitalité du patrimoine vivant, partout dans le monde. Elle propose plus d'une centaine de photos grand format en couleurs de personnes du monde entier dans l'exercice de leurs expressions culturelles et de leurs pratiques sociales : de la musique, de la danse ou du théâtre à l'artisanat, en passant par les rituels et les traditions orales. Des panneaux de texte insistent sur la nécessité de sauvegarder notre patrimoine culturel immatériel et décrivent les activités de l'UNESCO dans ce domaine. Cette exposition s'inscrit dans la stratégie de l'UNESCO de donner une visibilité mondiale au patrimoine culturel vivant, mais aussi et surtout à la Convention de 2003.

Entre 2001 et 2005, l'UNESCO a proclamé 90 « Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » ; l'action de l'UNESCO dans le domaine du PCI a atteint son apogée avec l'adoption, la promotion et l'entrée en vigueur de la Convention du patrimoine immatériel (2003). L'exposition, également visible sur Internet (www.unesco.org/culture/ich/fr/expo), présente des photos de ces 90 chefs-d'œuvre : carnivals populaires en Bolivie et en Belgique, théâtre classique japonais et indien, chants polyphoniques de République centrafricaine, de Géorgie et d'Albanie, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces 90 chefs-d'œuvre seront intégrés à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,

établie par la Convention de 2003. Cette exposition est une rétrospective du patrimoine immatériel tel qu'il a été reconnu dans le cadre du programme des Chefs-d'œuvre, programme qui a pris fin avec l'entrée en vigueur de la Convention en 2006 ; elle se tourne en outre vers l'avenir et la mise en œuvre de la Convention de 2003, qui ouvre une nouvelle page de l'histoire de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

L'origine de ces photos est aussi diverse que leur contenu, certaines ayant été prises par des photographes professionnels, d'autres par des chercheurs ou des personnes travaillant dans le domaine du patrimoine culturel, d'autres encore par des praticiens et des membres des communautés concernées. L'exposition parisienne, qui durera jusqu'au 30 novembre 2007, s'ouvre également ailleurs au grand public. Déjà présentée à Abu Dhabi, dans les Émirats Arabes Unis, elle sera prochainement visible en Chine (voir l'encadré de la page suivante).



Panneaux de photos devant l'entrée principale de l'UNESCO

Éditorial

L'insistance de la Convention du patrimoine immatériel sur la notion de sauvegarde a inspiré de nombreuses disciplines et institutions à repenser tout un pan de leur activité. De nombreux musées, par exemple, ont lancé de bonnes pratiques pour présenter le patrimoine immatériel tel qu'il est réellement, c'est-à-dire un patrimoine vivant, donnant vie à des objets jadis appréciés uniquement comme objets d'art et impliquant de plus en plus les communautés qui produisent et utilisent ces objets.

La notion de « vivant » est en effet cruciale pour la Convention qui définit la sauvegarde comme étant les « mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel ». Parmi les mesures concrètes de sauvegarde énumérées dans la Convention, la documentation occupe une place importante, immédiatement

après l'identification. Mais, comment documenter afin de contribuer activement à la sauvegarde ? Ou, en d'autres termes, comment utiliser ce qui est documenté à des fins de sauvegarde ? Cette édition du *Message* est consacrée à une réunion qui a été organisée pour aborder ces questions et présente les expériences de certains pays. Bien entendu, la documentation peut aussi servir d'autres objectifs de la Convention, par exemple augmenter la visibilité du patrimoine culturel immatériel et sensibiliser à son importance. Dans cet esprit, ce *Message* attire également l'attention sur l'exposition en plein air présentée actuellement sur les grilles du Siège de l'UNESCO (place de Fontenoy) et sur le Centre d'information récemment créé pour apporter un soutien à la mise en œuvre de la Convention.

Rieks Smeets, Section du patrimoine immatériel

Panneau sur le carnaval de Barranquilla, en Colombie, avec à l'arrière plan le bâtiment principal de l'UNESCO



© Jean-Luc Thiery

Réunion d'experts sur la documentation et l'archivage du patrimoine culturel immatériel

Les 12 et 13 janvier 2006, 24 experts internationaux se sont réunis à Paris pour discuter de questions essentielles concernant la documentation et l'archivage du patrimoine culturel immatériel, dans l'esprit de la Convention de 2003. Ils se sont arrêtés sur les aspects juridiques et éthiques du sujet, sur le travail de documentation accompli par les membres des communautés concernées et sur le renforcement des capacités à cet effet, ainsi que sur la nécessité de restituer la documentation la plus ancienne aux communautés.

Les participants ont fait part de nouvelles perspectives et des résultats prometteurs de divers projets dans le monde, qui suggèrent des façons d'utiliser la documentation sur le patrimoine culturel immatériel dans le cadre des efforts pour assurer ou rétablir la viabilité des pratiques et expressions documentées. Les experts ont convenu du fait que les communautés doivent être associées à tous les stades de l'enregistrement et de la documentation de leur patrimoine culturel immatériel et être les premiers bénéficiaires de ce travail. Ils ont également insisté sur la diffusion dans les médias et l'intégration dans les programmes scolaires des informations sur ce patrimoine, afin de sensibiliser un large public à son existence et à son importance. Ils ont discuté des expériences et des possibilités de documentation au sein même de la communauté, ainsi que de la formation nécessaire pour que les communautés et groupes puissent participer directement à ce travail et décider eux-mêmes, au final, de la façon dont leurs lois coutumières et pratiques doivent être respectées. La Convention demande d'ailleurs que les communautés et les groupes soient étroitement associés à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

Au cours de leurs échanges, les experts ont encouragé l'établissement de partenariats et de réseaux susceptibles de créer une dynamique positive au sein des communautés, des institutions spécialisées, des organismes internationaux et des autorités locales et nationales. Ces structures coopératives pourraient ouvrir aux communautés des voies d'accès à leur patrimoine, voies qui actuellement leur sont souvent fermées et pourraient déboucher sur des modalités de partage et de restitution de la documentation sur le patrimoine culturel immatériel, souvent conservée en dehors des communautés concernées. On a cité le cas de communautés qui, grâce à cette approche, ont réinvesti une partie de leur patrimoine immatériel et utilisent cette documentation pour leur travail de sauvegarde. Le compte rendu complet de la réunion d'experts se trouve sur notre site Internet.

Des études de cas en Hongrie, aux Philippines, au Viet Nam et en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont présentées dans ce numéro du *Messenger*.

« Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel » Exposition de photos de l'UNESCO dans les Émirats Arabes Unis et en Chine

L'exposition de photos, que l'on peut voir actuellement au siège de l'UNESCO à Paris, voyage : récemment présentée en marge de la première réunion régionale des États arabes sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (31 mars-3 avril 2007) organisée à l'occasion du Salon international du livre d'Abu Dhabi, elle sera visible en Chine, au sein du parc à thème consacré au patrimoine culturel immatériel, dans le cadre du Festival international du patrimoine culturel immatériel de Chengdu (23 mai-10 juin 2007). L'inauguration du parc coïncidera avec la première session extraordinaire du Comité intergouvernemental qui se déroulera à Chengdu du 23 au 27 mai 2007.

Documenter le patrimoine culturel immatériel: quatre exemples

HONGRIE: Documentation du patrimoine musical

Après plus de 100 ans de recherches et de documentation, une énorme quantité d'enregistrements musicaux et de documentation photographique, audiovisuelle et écrite sur la musique traditionnelle s'est accumulée dans les archives des États d'Europe de l'Est. La Convention de 2003 de l'UNESCO a suscité la quête de nouvelles fonctions pour ces archives, au-delà de leur rôle traditionnel dans la recherche et l'éducation. De plus en plus, des données issues de ces archives sont utilisées pour renforcer ou revitaliser des traditions de musique ou de danse au sein des communautés concernées.

L'Institut de musicologie de l'Académie des sciences hongroise a entrepris d'élaborer, avec des académies européennes partenaires, un projet intitulé « Archives musicales ouvertes sur Internet » qui devrait permettre au grand public d'accéder facilement et gratuitement à ces données extrêmement précieuses sur la musique et la danse. Le « Système Bartók », déjà accessible sur le site Internet de l'Institut, contient à lui seul 14 000 chansons traditionnelles et les informations associées, recueillies entre 1896 et 1940 par Béla Bartók, Zoltán Kodály, leurs collaborateurs et leurs successeurs. Toujours sur le même site, la base de données des « Publications d'enregistrements musicaux » contient 6 000 autres chansons et mélodies traditionnelles publiées sur disques vinyle, cassettes ou autres supports entre 1950 et 2000. Un outil de mappage est intégré dans le moteur de recherche des bases de données pour aider les communautés à retrouver les expressions musicales de leur région. Toutes ces expressions musicales peuvent être écoutées ou téléchargées sur le site.

Les bases de données en ligne sont très fréquemment consultées par les communautés qui intègrent progressivement la documentation ancienne sur la musique dans leurs programmes scolaires et culturels. En retour, les membres des communautés fournissent des expressions contemporaines pour intégration à la base de données.



© Abu Dhabi Authority for Culture and Heritage (ADACH)



© Veli Sumingait

Homme subanen (Philippines) accomplissant un rituel avant de pénétrer sur un site pour demander à l'Invisible la permission de procéder au travail de documentation.

(À droite) Ma Quang Chong et Ma Quang Eng apprennent à manipuler les marionnettes sur tige du village de Tham Roc.



La Cong Y. © Vietnam Museum of Ethnology

PHILIPPINES: Contribution à la viabilité du PCI d'une documentation réalisée par la communauté

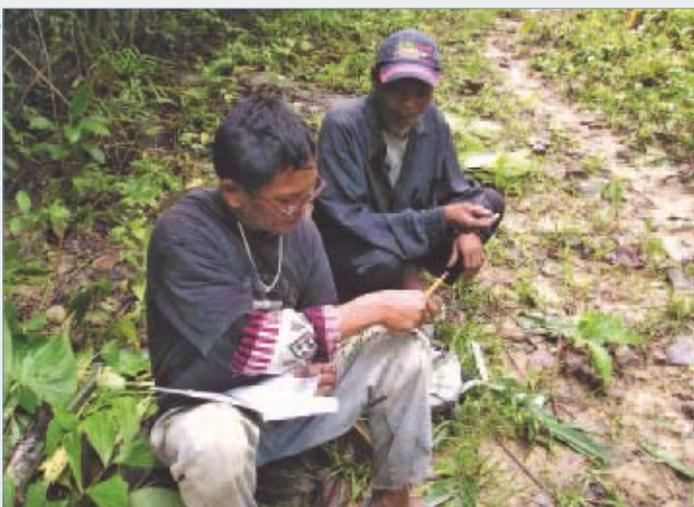
Entre 2003 et 2004, la communauté des Subanen, dans le Mindanao occidental (Philippines), a entrepris une forme innovante de documentation de ses connaissances sur les plantes de ses terres ancestrales. Ces plantes lui sont particulièrement précieuses pour leurs usages médicaux, agricoles, économiques et religieux.

La diversité des plantes dans la région diminue en raison de la pression démographique et du changement climatique. Les anciens reconnaissent qu'avec le déclin de la diversité végétale, les connaissances sur les plantes déclinent aussi. Force est aussi de constater que les jeunes sont de plus en plus attirés par la culture dominante. Les connaissances indigènes à transmission orale ne leur sont ainsi plus transmises et risquent de finir par disparaître à tout jamais.

Les chefs Subanen ont demandé l'aide d'organisations spécialisées pour acquérir les techniques de documentation, devant leur permettre autant que possible de documenter eux-mêmes ces connaissances indigènes, avec l'aide d'experts externes. Alors que les anciens de la communauté, analphabètes mais détenteurs des connaissances, fournissaient les informations, les membres plus jeunes de la communauté, alphabétisés, tenaient le rôle de documentalistes.

La documentation ainsi réalisée a été produite sur support multimédia et sur d'autres supports pédagogiques courants, en anglais avec traduction en subanen. Pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la communauté, ces documents ont été enregistrés officiellement par le Bureau gouvernemental des droits d'auteur. Le programme éducatif de la communauté les utilise désormais pour enseigner aux enfants leur propre culture ; ils servent également aux adultes qui souhaitent apprendre à lire et à écrire dans leur langue ancestrale.

Cette « autodocumentation » s'est avérée très efficace pour préserver les connaissances ethnobotaniques transmises oralement et les mettre à la disposition des générations actuelles et futures, contribuant ainsi à la viabilité de cette partie du patrimoine culturel immatériel des Subanen.



© Veli Sumingait

VIET NAM: Documentation et revitalisation des marionnettes de Tham Roc

Outre son emblématique théâtre de marionnettes sur l'eau, le Vietnam a plusieurs autres traditions locales de théâtre de marionnettes moins connues. Les marionnettes sur tige du peuple Tay dans le village de Tham Roc, province de Thai Nguyen, au nord de Hanoi, en sont un exemple. Cette tradition, qui remonte à près de cinq générations, n'était plus pratiquée depuis plusieurs décennies quand le Musée d'ethnologie vietnamien commanda en 1997 un ensemble de marionnettes pour sa collection. Encouragés par cet intérêt, les villageois de Tham Roc se demandèrent s'il ne serait pas possible de remonter des spectacles avec ces marionnettes.

Un chercheur du musée, La Cong Y, lui-même tay, suggéra alors que le département audiovisuel réalise un film ethnographique sur cette tradition. Le musée sollicita le soutien financier du Bureau de la Fondation Ford à Hanoi. Des membres du personnel du musée reçurent rapidement une formation sur la documentation et le montage vidéo. L'équipe partit pour Tham Roc en 1999.

L'obstacle le plus immédiat fut que les villageois ne donnaient plus de représentations de ce théâtre de marionnettes, ce théâtre ayant été rejeté en tant que vestige de la superstition lors de la vague révolutionnaire des années 1950. Heureusement, les villageois avaient soigneusement emballé les marionnettes dans des caisses en bois qu'ils avaient dissimulées dans les chevrons de la maison d'un ancien du village. Les gardiens de la tradition ont expliqué à l'équipe de tournage que les villageois hésitaient à les sortir car les esprits protecteurs des marionnettes pouvaient être offensés. Des cérémonies spéciales devaient être accomplies pour pouvoir ouvrir les caisses et refaire jouer les marionnettes.

C'est devant les caméras que les marionnettes furent enfin ramenées à la lumière – et à la vie. La vidéo ethnographique ayant besoin d'une apogée narrative, que pouvait-il y avoir de mieux que la première représentation des marionnettes Tay de Tham Roc depuis des décennies ? Les villageois se mirent donc au travail avec enthousiasme, les grands-pères montrant à leurs petits-fils (et pour la première fois à leurs petites filles) comment manipuler les marionnettes et raconter les textes anciens. La représentation enregistrée pour le musée ne fut pas la dernière : stimulés par le succès de la vidéo, les marionnettistes de Tham Roc donnèrent par la suite plusieurs représentations dans leur province et au Musée d'ethnologie de Hanoi. Comme l'explique l'ancien directeur du musée, Nguyen Van Huy, « Les savoir-faire traditionnels liés à la fabrication et à la manipulation des marionnettes ont été rétablis... et le lien entre les membres de la communauté a été renforcé » – et tout cela, grâce à un projet de documentation !

Un membre de l'équipe de documentation de la communauté subanen recueillant des informations auprès d'un ancien.

ÉDITEUR Section du patrimoine immatériel (ITH)
Secteur de la culture, UNESCO
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
email: ich@unesco.org
fax: +33 (0)1 45 68 57 52

RÉDACTEUR EN CHEF Rieks Smeets

ÉQUIPE DE RÉDACTION Estelle Blaschke, Frank Proschan,
David Stehl, Samantha Wauchope,
Reiko Yoshida

MISE EN PAGE Jean-Luc Thiéry

IMPRESSION SEP, Nîmes, France

Nos plus sincères remerciements vont à Laszlo Felföldi (Hongrie),
mettent Niles (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Dietrich Schüller (Autriche)
et Vellorimo Sumbinguit (Philippines) pour leurs contributions.

Le Messager du patrimoine immatériel est disponible
en version imprimée et sous format électronique en anglais,
français et espagnol.

La version arabe a été réalisée grâce à la contribution financière de :
Abu Dhabi Authority for Culture & Heritage, Abu Dhabi Emirate—E.A.U.

Le contenu peut être téléchargé (www.unesco.org/culture/ich)
et imprimé gratuitement à condition de préciser la source.

Imprimé sur papier recyclé.

© Conselho das Aldeias Waiápi-Apina



Patrimoine vivant

CALENDRIER

23-27 MAI Première session extraordinaire du Comité
intergouvernemental de sauvegarde du patri-
moine culturel immatériel. Chengdu, Chine.

23 MAI – 10 JUIN Exposition de photos : « Patrimoine vivant :
à la découverte de l'immatériel » dans le parc
à thème sur le patrimoine culturel immatériel
dans le cadre du « Festival international du
patrimoine immatériel ». Chengdu, Chine.

11-14 JUIN Table ronde sur les langues en danger et les
traditions orales. La Havane, Cuba.

3-7 SEPTEMBRE Deuxième session ordinaire du Comité
intergouvernemental de sauvegarde du
patrimoine culturel immatériel. Japon.

Pour de plus amples informations : ich@unesco.org

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : Valeur des enregistrements anciens aujourd'hui

À la fin des années 1990, l'Académie des Sciences de Vienne (Autriche) a collaboré avec
l'Institut d'études de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour rendre largement accessible la
collection d'enregistrements sonores de Papouasie-Nouvelle-Guinée de son Phonogramm-
Archiv. En 2000, elle a publié un coffret de cinq CD d'enregistrements de musique, de contes
et d'autres documents linguistiques, accompagnés d'un CD présentant la documentation
d'origine avec une traduction en anglais de 223 pages, complétée par des informations sur
les auteurs de ces enregistrements et sur l'importance de la collection.*

L'anthropologue autrichien Rudolf Pösch a effectué la majeure partie des enregistrements
entre 1904 et 1906 dans trois régions de Nouvelle-Guinée. Il y a également des enregistre-
ments d'un adolescent papou en Europe, effectués en 1907 par Fr. Wilhelm Schmidt, et d'autres
réalisés en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1908-1909 par Fr. Josef Winthuis, premier mission-
naire à avoir effectué des enregistrements sur le terrain. Le coffret de CD a été distribué à
des institutions et à des centres culturels de Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec une campagne
de sensibilisation du public dans la presse locale et à la radio.

Comme jusqu'ici peu de personnes pouvaient prendre connaissance de leur existence,
ces enregistrements historiques avaient suscité des intérêts et des usages limités. Mais depuis
peu, ils ont permis à des linguistes et à des musicologues de mener des comparaisons avec
les pratiques actuelles. Le premier enregistrement de tok pisin, ou pidgin néo-guinéen, la langue
actuellement la plus parlée dans le pays, dénote un intérêt particulier. Certains enregistre-
ments présentent des chants cérémoniels qui ne sont plus pratiqués, interdits par les mission-
naires ou remplacés par des cérémonies de groupes voisins. Les souvenirs qui restent aujour-
d'hui de ces traditions sont très fragmentaires. Accompagnés de photos prises lors de cet ancien
travail de terrain, les enregistrements permettent également à reconfirmer les pratiques con-
temporaines, apportant la preuve documentaire que certaines traditions ont été conservées intactes.
Du fait que les noms des chanteurs ont été consignés, beaucoup de membres des commu-
nautés peuvent aujourd'hui entendre la voix de leurs ancêtres. Enfin, des groupes locaux utili-
sent les enregistrements pour inciter les anciens des villages à se remémorer les pratiques
de leur jeunesse pour les transmettre aux jeunes générations. Sans ces exemples enregistrés
comme point de départ, ces initiatives de revitalisation seraient quasiment impossibles.

De vieux enregistrements conservés de l'autre côté du globe s'avèrent extrêmement impor-
tants pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'aujourd'hui. Ils parlent de traditions qui auraient
pu disparaître, et reconfirmer des pratiques ancestrales. Les personnes qui ont été enre-
gistrées ont beau avoir disparu depuis longtemps, leurs voix continuent d'inspirer leurs descen-
dants de multiples façons.



Panneaux de photos le long de l'avenue Ségur.

* *Tondokumente aus dem Phonogrammarchiv der Österreichischen Akademie der Wissenschaften. Gesamtausgabe der historischen Bestände 1899-1950. Series 3: Papua New Guinea (1904-1909).* Dietrich Schüller (ed.), commentaire de Don Niles (<http://www.oew.ac.at/verlag>).

Venez visiter le Centre d'information sur le PCI !

La fin de l'année 2006 a vu l'ouverture d'un Centre d'information sur le patri-
moine culturel immatériel au neuvième étage du bâtiment Bonvin de
l'UNESCO. Ce centre met à la disposition du public une collection de publi-
cations imprimées qui s'élargit de jour en jour (du simple prospectus à la
thèse de doctorat), des photos, ainsi que du matériel audiovisuel et multi-
média consultable sur place. Il s'attache à réunir et à numériser la documen-
tation sur les actions passées de l'UNESCO dans le domaine du PCI, y compris
les dossiers de candidatures soumis lors des trois Proclamations de chefs-
d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, ainsi que sur la prépa-
ration et la mise en œuvre de la Convention 2003. Il a en outre l'intention
de rassembler des publications et d'autres types de données sur la sauve-
garde du patrimoine culturel immatériel à travers le monde. Il fait, en ce sens,
office de service d'archives du Secrétariat de la Convention.

Nous serons heureux de recevoir et de mettre à disposition toute infor-
mation sur le PCI et sur les mesures de sauvegarde que les ministères, les
ONG, les communautés ou les chercheurs souhaiteront nous transmettre.

L'espace dans la salle de lecture étant limité, il est recommandé aux visi-
teurs de contacter le Centre pour prendre rendez-vous. Le Centre est ouvert
au public du lundi au vendredi, de 14h30 à 18h; le matin sur rendez-vous
uniquement.

Centre d'information sur le patrimoine culturel immatériel
Bureau B 9.25 – 1 rue Miollis, 75015 Paris (métro Ségur)

Contact : M. Ronan Grippy

Tél. : +33(0)1 45 68 44 39

Mél : r.grippy@unesco.org